

Droit de garde du pere d un enfant de 4mois

		 	 	 -
Par o	alano			

Bonsoir,

J ai mis au monde mon enfant il y a 4mois,lorsque j ai annoncé au geniteur que j etais enceinte celui ci m a quitté et n a pris que tres peu de nouvelles. Avant la naissance il a realisé quil allait etre papa et a reconnu notre enfant. Pour le bien de notre enfant, le papa et moi avons gardé de bons rapports jusqu a aujourdhui. Il devient tres desagreable et notre relation est chaotique, il a decidé de ne plus me voir mais souhaite prendre notre fils seul tous les dimanches, hors de mon domicile pour ne pas avoir a me voir. Mon enfant n a que 4mois, il est avec moi 24h sur 24 car jai pris un congé parental pour m en occuper alors que son pere se permet de partir 3semaines en vacances sans le voir. Mon enfant est habitué a etre avec moi, jusqu a maintenant j avais toujours permis au pere de venir a mon domicile autant de fois quil le souhaite et meme a dormir chez nous, desormais il veut notre fils pour lui seul, sans moi.

Le pere a t il le droit de le prendre sans que je sois la ,hors du domicile,pour veiller a ce que tout se passe bien etant donné qu il est encore tres petit??

Le pere n etait pas la durant la grossesse et n entretiens pas un relationnel constant avec son fils, a til le droit de le sortir de son environement brusquement??

Je souhaite avec lui trouver une solution a l'amiable a faire valider devant un juge car j ai peur qu il "pete un plomb" et part avec notre enfant mais avant ca je souhaite connaitre mes droits pour lui proposer un droit de visite par rapport a la lois.

A partir de quel age a t il le droit de le prendre la nuit egalement? Est ce la lois "1w.e sur 2 et moitié des vacances"?a tout age???

Mille mercis de vos reponses, je suis dans tous mes etats , tres peur d etre separée de mon enfant alors que je suis seule pour son education depuis le debut.